

SITES : PORT DE LOCMIQUELIC

OBJET: Réunion annuelle CLUPIPP du 21 mai 2021

Pièce Jointe : Document CLUPIPP distribué en réunion

***Présents** Franck NOEL et Nadine SEGALEN, représentants du Conseil Départemental
Laurent LE MERCIER, directeur des ports, Monsieur Christian Le Vitre,
Monsieur Jacques Meignen, Monsieur Christian Boudin, Monsieur Tanguy.*

Monsieur Noel ouvre la séance et remercie les membres en audio de leur présence.

Monsieur Meignen demande pourquoi il n'est pas prévu de s'inscrire au Clupipp depuis le site internet du port. Monsieur Noel répond que les personnels des ports de la compagnie propose à chaque nouveau plaisancier lors de la création de leur contrat de s'inscrire comme membre du Clupipp. Par ailleurs, chaque plaisancier est libre de s'inscrire à tous moment.

Par ailleurs, Monsieur Noel informe l'assemblée que le département n'exige pas de compte rendu du Clupipp mais que la compagnie en rédige un systématiquement et le diffuse à l'ensemble des membres inscrits.

Monsieur Noel informe que le département à la volonté de mettre en place une charte des Clupipp afin de donner plus de clarté tant sur la forme que sur le fond.

Monsieur Meignen déplore que les plaisanciers qui se font élire au Clupipp ne soient pas présents à l'occasion de ces mêmes Clupipp.

Monsieur Boudin rajoute que le document du Clupipp n'est pas très « sexy selon ses propres termes. Un toilettage du document serait le bienvenu.

Monsieur Noel explique que le contenu du Clupipp est aussi un lieu échange mais que l'on ne peut pas forcer les membres à participer.

Monsieur Tanguy estime que lorsque tout va bien, on n'entend pas les gens s'exprimer. Cependant, en cas de besoin, le Clupipp est un axe de communication.

Bilan de l'activité ;

Demande de plus en plus récurrente pour l'accueil des bateaux de grandes tailles.

Sur le plan de contrats, le nombre des contrats passeport Morbihan est en léger recul en 2020 vs 2019. – 8 contrats. Moins de dynamique au printemps et une commercialisation décalée sur le troisième trimestre.

En revanche, le volume de contrats professionnels est en hausse. Cette évolution est liée essentiellement à des demandes des chantiers, bateaux de pêches et voilerie.

En ce qui concerne les contrats mensuels, on a enregistré une régression vs 2019 (-7.67%), en revanche, le nombre de mois souscrits est supérieur à l'an dernier. Les plaisanciers moins nombreux ont malgré tout profités plus longtemps de leurs bateaux.

Enfin, en ce qui concerne nos contrats de port à terre (Terre Mer), l'évolution positive est liée à l'ouverture de quelques places supplémentaires.(20 places vs 15 en 2019)

Plus largement, le port a perdu un volant d'activité important (-25%) et ce malgré une saison très dynamique dont l'activité s'est concentrée sur 2 mois.

Monsieur Boudin s'interroge sur la possibilité de bénéficier d'un contrat mixte (A flot et à terre pour de l'hivernage).

Laurent Le Mercier répond que ce type de produit n'existe pas afin d'éviter d'avoir un glissement de clientèle.

Monsieur Boudin estime que cette solution nous permettrait de récupérer de la place l'hiver. Laurent Le Mercier explique que sur cette période, le nombre de place n'est pas un souci.

Laurent Le Mercier explique qu'il existe une offre d'hivernage complémentaire qui peut venir s'adjoindre au contrat annuel.

En ce qui concerne les demandes d'emplacements, elles sont inférieures à l'an passé. 1309 vs 1402. Le premier semestre 2020 marqué par le confinement ne nous a pas permis de proposer aux clients, lors de leur passage en capitainerie, de s'inscrire sur les listes d'attentes.

En revanche, le taux de transformation est supérieur de 4 points et passe de 20 à 24 %.

Les services proposés ont évolués quant à eux en fin d'année avec la mise en service du terre-plein de Pen Mané. Les bornes à eau et les bornes électriques seront déployées cet été.

Au-delà de ce terre-plein, une société de conciergerie maritime démarre son activité et s'installe sur Pen Mané.

Enfin, la couche de roulement entre la cale de Pen Mané et le terre-plein va être totalement refaite afin de faciliter et sécuriser les manutentions.

Monsieur Le Vitre s'interroge sur l'intervention de la mairie dans les travaux de chaussée routière.

Monsieur Tanguy explique que la rue de la digue est une rue municipale. Par conséquent, la prise en charge de ces travaux est assumée par la mairie.

Monsieur Le Vitre demande ou en est l'étude faisabilité. Mr Tanguy explique ce projet est global articulé entre le port et la ville, la zone naturelle et l'ensemble de ses riverains.

La CPM a rendu un rapport intermédiaire en avril sans les couts associés avec un diagnostic et des propositions.

Un premier comité de pilotage s'est réuni en mairie fin mai :

Le projet Pen Mané c'est aménager et sécuriser 3 axes.

- Sécurisation des accès entre la Praden et l'embarcadère pour aller à Lorient avec mise en place d'accès piétons et cyclistes depuis le bar du safran.
- Accès à la cale de Pen Mané Bihan par un remise en état de l'enrobé fin juin. Etude sur la possibilité de rendre payante cette cale aux plaisanciers et aux professionnels afin de juguler le trafic.

Mise en place d'un ponton flottant afin de renforcer la sécurité des plaisanciers.

Cette zone doit être vue comme une zone portuaire selon les termes de Monsieur Tanguy.

- Privilégier l'accès des plaisanciers au ponton par la mise en place d'une passerelle entre le pied du fort et l'embarcadère.
- Le Fort.
- Le marais : Mise en place d'un sentier à destination des PMR et des personnes présentant un handicap. L'objectif est de rendre accessible au PMR le tour complet du « petit étang ».

Post chiffrage par la Compagnie des Ports, la commune travaillera sur les actions à mettre en place. Pour la réalisation de ces actions, une consultation des associations, des professionnels de Pen Mané a été réalisée en amont.

Monsieur Boudin demande qu'une charte de bonne conduite soit réalisée afin de garder un espace propre, organisée et silencieux qui puisse permettre aux riverains de bien vivre cette cohabitation.

Laurent Le Mercier acquiesce cette remarque et renforcera le contenu de la carte de bonne conduite délivré aux plaisanciers qui viennent sur le terre-plein.

Laurent Le Mercier aborde le point sur l'organisation de la capitainerie. Il fait mention d'un renfort à venir sur le plan d'eau afin d'accueillir systématiquement les plaisanciers qui font escale à Locmiquelic ou qui rejoignent leur place de port.

Feuille de route :

Laurent Le Mercier détaille la feuille de route et répond à Monsieur Meignen qui s'interroge sur la dénomination de la colonne Résultat prévision 2020. C'est bien une prévision et non le résultat définitif pour 2020. L'AG de la compagnie n'ayant pas eu lieu, le résultat est donc affiché comme une prévision.

Par ailleurs, Monsieur Meignen souhaite savoir si nous avons bénéficié du chômage partiel. Effectivement, nous avons bénéficié sur quelques semaines de chômage partiel non encore réintégré dans nos comptes.

Questions diverses.

Platine Potence : Attention traiter avec une pente de 45 ° afin de ne pas se prendre les pieds dans l'embase. Le pied de la potence ne peut pas être implanté plus bas en raison de la présence du caisson de flottaison.

Monsieur Meignen s'interroge sur la possibilité de stationner des dériveurs sur le port et notamment dans la zone qui jouxte « le couvent ».

Monsieur Tanguy répond que cette zone ne peut pas être utilisée pour y déposer des bateaux.

Question/Information de Monsieur Henry AUPL : Nettoyages pontons et catways :

En cours, devrait être terminé pour le 10/6

Cale du Gélén :

Elle a été nettoyée le 15/3, il y a déjà de la mousse verte, il faudrait refaire avant l'été.
Ornières toujours pas traitées

Sécurité :

RP LLM : Un système de vidéo surveillance sera installé au cours de l'hiver 2021/2022 sur les sites de Pen Mané et Ste Catherine.

Éclairage des pontons :

Des mats ont été mis en place en bas de chaque passerelle, le couvre-feu ne nous a pas permis de juger de leur efficacité, ils doivent de toute façon être remplacés par des mats articulés permettant d'intervenir au niveau des lumières si besoin (conformément à la commande passée)

Échelles :

Un prototype est sur le point d'être fait, nous serons consultés dès réalisation pour test, je demande que la SNSM soit mise dans la boucle

Terre-plein de Pen Mané Bihan :

L'eau sera en place plus tôt que prévue, en attente de pose des compteurs

Le revêtement est également sur le point d'être fait, un accord semble avoir été passé avec la mairie.

Rp LLM : Les travaux de chaussée sur Pen Mané seront réalisés semaine X. La cale sera donc inaccessible sur cette période. L'arrivée d'eau sur le terre-plein se fera au même moment.

Règlement de police :

Il a été signé le 12 mars par Monsieur Goulard, et mis discrètement sur le site de la CPM (dans la rubrique « documents»). Je m'étonne qu'aucune communication n'ai été faite par la CPM auprès de ses clients, ni des associations d'usagers des ports et que nous ayons découvert sa mise en place par hasard !

Réponse LLM : Le règlement de police est affiché en capitainerie et disponible sur le site du port.

Règlement de service :

Toujours pas en service ! les 2 règlements étant très complémentaires, nous sommes donc dans une période de transition parfaitement acrobatique ;et anormale.

Réponse de Franck Noel du département : Sur cette période l'ancien contrat prévaut.

Liste d'enregistrement :

La CPM devait faire des avis et explications à ses clients, il n'en n'est rien pour l'instant, qu'est-il prévu ? On n'est toujours dans le manque de communication.

Réponse LLM : Il n'y a pas de manque de communication puisque les clients qui sont d'ores et déjà en contrats ne sont pas encore concernés. Seuls les nouveaux clients qui s'inscrivent sur liste d'attente sont concernés.

Une communication sera réalisée lorsque les fonctionnalités seront mises en place pour les clients déjà en contrats.

Communication :

Nous souhaitons que les actions positives menées par le port et par l'AUPL soient mises en valeur auprès de la population locale, et utiliser à cet effet la presse locale, Télégramme et Ouest France qui nous suivent régulièrement. Le Port pourrait en profiter pour annoncer les nouveaux intervenants sur le secteur (vente de poisson sur le port, Nouvelles activité en perspectives sur le port etc

Réponse LLM : Il n'y a pas de soucis dès lors que le fond de l'information apporte quelques choses mais la communication qui concerne le port doit être piloté et décidée par le port.

Absence de signalisation à l'entrée du port pour les bateaux en visite,

Rp LLM : Une nouvelle signalétique est en test pour les ports de la CPM, et la généralisation devrait se faire à l'automne.

Électricité :

Les nouveaux règlements augmentant considérablement la responsabilité des usagers dans l'utilisation de l'électricité sur les pontons, je demande que le port et la CPM nous aide à définir des règles claires concernant l'adéquation de l'utilisation de l'électricité à bord, avec les installations du bord.

A cet effet, j'ai demandé qu'une consultation soit lancée avec l'organisme qui vérifie les réseaux électriques sur les pontons (Véritas je crois) pour que l'on puisse définir quelles doivent être les protections nécessaires sur les bateaux.

La CPM va tester des bornes électriques connectées afin de pouvoir proposer aux clients qui le désirent des prestations de fournitures d'électricité étendues.

Vente de poisson sur le port :

J'avais transmis à LLM l'année dernière la demande du pêcheur de mettre son bateau sur le ponton A, et de lui réserver un emplacement à terre. C'est chose faite, le Komz me Rer est amarré au ponton A.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 16H05